

Rapport parlementaire sur l'application de la loi transition énergétique : le secteur tertiaire "parent pauvre" des mesures de rénovation énergétique des bâtiments

Après plus de 8 mois de travaux, la mission d'information parlementaire sur l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, présidée par le député Jean-Paul Chanteguet, a rendu son rapport le 26 octobre dernier.

En ce qui concerne le volet "bâtiments", le SERCE ne peut que partager la vision des parlementaires qui dénoncent le manque de mesures en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires. Il s'agit pourtant d'un enjeu économique fort pour le secteur du bâtiment !

Auditionné le 29 juin dernier sur le titre « bâtiment » de la loi, Guy Lacroix, Président du SERCE a déploré le décalage entre les ambitions fortes de la loi de transition énergétique et son application réglementaire. Deux enjeux lui paraissent particulièrement importants :

- **L'obligation de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (art.17)**

Comme le constate la mission dans son rapport, "le tertiaire est ainsi le principal manque du titre II. Il conviendrait qu'il ne le demeure pas !"

Le SERCE n'a cessé d'alerter sur l'attente de la publication de textes réglementaires susceptibles de lancer le marché des services énergétiques. Il regrette que le décret portant obligation sur la rénovation énergétique des bâtiments tertiaires, attendu depuis 2011, ne soit toujours pas paru, en dépit des annonces réitérées des gouvernements successifs !

C'est en totale incohérence avec les ambitions fortes fixées par la loi de transition énergétique qui devrait dynamiser la rénovation énergétique des bâtiments !

- **L'obligation d'installation d'équipements de gestion active de l'énergie (art.14)**

Outre les travaux d'isolation, la gestion active de l'énergie permet également de réaliser d'importantes économies d'énergie grâce au pilotage du bâtiment. La loi prévoit qu'en cas de travaux importants, l'installation de tels équipements devienne obligatoire. Là encore l'application réglementaire se fait attendre !

Le SERCE regrette notamment que la retranscription de cette obligation ne permette pas de faire de l'efficacité énergétique par un pilotage global du bâtiment, conformément à l'esprit de la loi.

Le parc de bâtiments tertiaires totalise 922 millions de m², soit un quart du patrimoine bâti et un tiers de la consommation d'énergie totale du secteur du bâtiment.

Il est pourtant régulièrement "oublié" alors qu'il représente un gisement d'économies très important. Le marché attend depuis le Grenelle II un signal des pouvoirs publics pour se constituer, et générer des milliers d'emplois à court terme.

Le SERCE estime que si le taux de rénovation des bâtiments tertiaires passait de 1,5% environ à 2,5% par an, cela représenterait un potentiel d'emplois de près de 40 000 personnes pour ses entreprises adhérentes.

Contacts presse : SERCE - Marielle MOURGUES - m.mourgues@serce.fr / 01 47 20 69 45
Agence C-Comme Vous – julie@c-commevous.com / 01 45 31 20 83

Le SERCE, Syndicat des entreprises de génie électrique et climatique réunit 260 entreprises réparties sur plus de 900 sites en France (CA France 2015 : 16,9 milliards d'euros ; 135 000 salariés). Sont adhérents des PME ainsi que les grandes entreprises de la profession. Elles interviennent dans les travaux et services liés aux installations industrielles et tertiaires, aux réseaux d'énergie électrique et aux systèmes d'information et de communication. Le SERCE est membre de la Fédération Nationale des travaux publics (FNTP) et membre associé de la Fédération des Industries Électriques, Électroniques et Communication (FIEEC).